

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Inscriptions: Délai et concept

1. Toute demande incomplète ou reçue après le 15 février 2017 ne sera pas prise en compte.
2. La réponse à votre demande de participation vous sera donnée dans le courant du mois de mars 2017.
3. Le Festival Juvenalia se veut une manifestation ludique, conviviale et interactive. C'est pourquoi les organisations sont tenues de proposer une animation à leur stand (ateliers, jeux, quizz...). La distribution de brochures, dépliants et autres supports informatifs est possible mais ne doit pas constituer le cœur des activités proposées par l'organisation à son stand.
4. Si le nombre d'inscriptions dépasse les capacités d'accueil, les critères de participation suivants sont retenus :
 - A. Les associations membres de Frisbee ayant fait une demande de participation jusqu'au 15 février 2017 ont la priorité.
 - B. Les associations non-membres de Frisbee sont, en principe, sélectionnées par ordre d'inscription selon le principe « premier arrivé, premier servi ».
 - C. Le Comité d'Organisation du Festival Juvenalia (CO) évalue la pertinence de la participation des organisations et veille à représenter la richesse, la diversité et la qualité du secteur extra-scolaire.
5. Le CO se réserve le droit de refuser des organisations ou de demander une modification du concept d'animation qui ne correspondrait pas aux lignes du Festival. Dans tous les cas, un contact sera pris avec les organisations pour discuter des possibilités de leur participation.
6. Les organisations ne sont pas autorisées à vendre des boissons ou de la nourriture à leur stand.
7. Les activités proposées ne peuvent en aucun cas faire la promotion d'une orientation politique ou d'une confession religieuse.

Matériel et frais

8. Aucune participation financière n'est demandée aux organisations pour leur participation.
9. Le matériel suivant est prêté gratuitement aux organisations et doit servir à l'installation du stand:
 - A. Une tente bleue de 3mx3m (y compris deux bâches pouvant chacune refermer un côté);
 - B. Deux amarres assurant la stabilité de la tente.
10. Le matériel supplémentaire suivant peut être prêté gratuitement aux organisations si la demande est formulée lors de l'inscription:
 - A. Table (max 1)
 - B. Bancs (max 2)
 - C. Enrouleur pour raccordement électrique (max 1)
11. Une contribution financière peut être demandée aux organisations en cas de dégât du matériel prêté qui n'est pas dû à l'usure.
12. Les organisations sont libres de décorer leur tente et de l'aménager avec leur propre matériel comme elles le souhaitent.
13. Les organisations s'engagent à utiliser la tente mise à disposition et à respecter la surface de 9 m² pour présenter leurs activités. Les infrastructures spéciales et/ou les activités requérant une surface allant au delà des 9m² font l'objet d'une demande spéciale lors de l'inscription. Le CO fera tout son possible pour satisfaire les souhaits des organisations.

Horaires et emplacements

14. Le montage et le démontage des stands se font par chaque organisation de manière autonome, le jour même du festival (compter idéalement 4 personnes pour l'installation de la tente). Le rendez-vous pour le briefing et montage est fixé à 07h45 sur la place Georges-Python à Fribourg. Le démontage du stand débute uniquement à la fermeture du Festival à 18h00.
15. Les organisations s'engagent à animer leur stand durant tout le Festival, soit de 10h à 18h.
16. Les stands sont répartis sur la Place Georges-Python, le Square des places et le haut de la Rue de Lausanne. Les emplacements sont attribués par le CO qui s'engage à en prendre en compte les souhaits des organisations.